



REGLEMENT DES COMPETITIONS FEMININES DU DISTRICT DE FOOTBALL DE SEINE-MARITIME

CHAMPIONNAT U14F

Organisation :

Cette compétition est organisée en trois phases de la façon suivante

1 phase de brassages :

Formule échiquier sur deux dates

Journée 1 : répartition par secteurs géographiques

Journée 2 : répartition sur un seul site

1^{ère} phase :

Organisation en 2 niveaux composées de 3 poules géographiques :

- Division 1 : Les équipes classées de 1 à 15 suite à la phase de brassage
- Division 2 : Les équipes classées de 16 à 30 suite à la phase de brassage

2^{ème} phase :

Composée de 3 groupes de niveaux

- 2 groupes « D1 » de 5 équipes
- 2 groupes « D2 » de 5 équipes
- 2 groupes « D3 » de 5 équipes

La Commission Départementale des Compétitions Féminines se réserve le droit de modifier la composition des divisions selon le nombre d'équipes engagées.

Accessions et descentes :

A l'issue de la 1^{ère} phase :

La constitution des groupes pour la 2^{ème} phase se fera de la façon suivante :

2 groupes D1

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place des groupes D1 ainsi que le meilleur 4^{ème} des 3 poules D1 de la phase 1.

Soit 10 équipes

2 groupes D2

Les équipes classées 5^{èmes} des 3 poules D1, les 3 premiers des poules D2 et les deux meilleurs 2^{èmes} des poules D2

Ainsi que les deux moins bons 4^{èmes} des poules D1 de la phase 1.

Soit 10 équipes

2 groupes D3

Les équipes classées 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} des poules D2

Ainsi que le moins bon 2^{ème} des poules D2 de la phase 1.

Soit 10 équipes

Titre et challenge :

Le vainqueur de chaque division reçoit un objet d'art par le District de Seine-Maritime.

Système de l'épreuve :

Les équipes se rencontrent par matchs « aller simple » uniquement sur la phase 1.

Sur la phase 2, les rencontres par match aller et retour.

L'engagement de nouvelle équipe est autorisé dans la seconde phase et sera intégrée en niveau 3.

Le classement est établi conformément aux règles définies à l'annexe 6 « Dispositions applicables pour le classement et départage des équipes de même groupe » aux Règlements des Compétitions du DFSM.

Points :

Victoire : 4 points

Nul : 2 points

Défaite : 1 point

Point défi : 1 point

Lors des rencontres, un défi est à réaliser avant les matchs. L'équipe gagnante remporte le point.

Les équipes occupant le même rang dans les groupes différents se seront départagées de la façon suivante :

1.1 Epreuve de conduite

1.2 Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points – obtenus au classement définitif, pénalités incluses – par le nombre de matchs disputés

1.3 En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

En cas de match perdu par pénalité, les dispositions de l'article 5 des Règlements de Compétitions du D.F.S.M. sont applicables.

Le classement général sera établi en cumulant l'ensemble des résultats des matchs des différentes journées plus les points des défis de l'ensemble des rencontres.

Report des matchs :

Les clubs disposent d'une seule demande de report par phase.

Des dates dédiées aux reports de match sont prévues dans le calendrier.

Toute demande de report doit être adressée par le club concerné au club adverse ainsi qu'au District (par mail : à l'adresse : district@dfsm.fff.fr), au plus tard quatre jours avant la rencontre.

La date de report sera toujours la première disponible au calendrier et ne peut être envisagé que si la prochaine date de report inscrite au calendrier est disponible pour les deux clubs.

Un match reporté par une équipe ne pourra avoir une seconde demande de report par cette même équipe : forfait du demandeur.

Enfin, le District se réserve le droit de refuser la demande.

Planification et durée des rencontres :

Les rencontres sont programmées le samedi à 14h00 (ballon n°4). Un match dure 70 minutes, deux périodes de 35 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes.

Conditions de participation :

Le championnat est ouvert aux joueuses titulaires de licences U14F, U13F et U12f dûment validées et enregistrées. (Année 2013, 2014 et 2015)

Les règles de participation sont celles prescrites au travers des règlements des compétitions du DFSM.

Le sur classement et le sous classement des joueuses sont interdit.

Les cas non prévus :

Les cas non prévus aux présents règlements relèveront de l'appréciation de la commission d'organisation compétente et les règlements du DFSM s'appliqueront.